



DEPARTEMENT DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE

<u>Date de convocation</u> : 08/09/2026	L'an deux mil vingt-six, le seize septembre, le comité syndical du SDEM50 légalement convoqué, s'est réuni au siège du SDEM, salle Benjamin Franklin, 5 rue Célestin Gérard à AGNEAUX, sous la présidence de M. Jean-Claude BRAUD
<u>Date d'affichage</u> : 08/09/2026	
Nombre de délégués en exercice : 69	<u>Est désigné secrétaire de séance</u> : Patrice GARNIER (S2)
<u>Présents (P)</u> : 49	<u>Procurations</u> : (proc)
<u>Votants</u> : 52	Raynald PIQUET (S1) à Quentin MEYER (S1)
Excusés : 17 dont 3 procurations	Virginie PATIN (S3) à Hervé LE SAINT (S3)
Absents : 3	Hubert ENOT (S8) à Carles DUPONT (S8)

Étaient présents :

N° secteur	DELEGUES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
1	Jean	CHAPDELAINE	Ex	Laëtitia	VAUTIER	
1	Raynald	PIQUET	PROC	Alexis	SANSON	
1	Jessie	ORVAIN	P	Clémence	DUJARDIN	
1	Bernard	DECOENE	P	Philippe	STRUGALA	
1	Hubert	GAZENDEL	P	Thibaut	HORNEZ	
1	Johnny	FOURRE	P	Bertrand	CLAVEAU	
1	Pascal	CATHERINE	P	Fabienne	HELARY	
1	Olivier	NOCQUET	P	Olivier	TIREL	
1	Quentin	MEYER	P	Jacques	LUCAS	
2	Patrice	GARNIER	P	Eric	COURTEILLE	
2	Adrien	JEHENNE	P	Gilbert	DANIEL	
2	Stéphane	LEPRIEUR	P	Thierry	LAIGRE	
2	Richard	HERPIN	A	Jacques	DUZERT	
2	Jean-Paul	BRIONNE	P	Patrick	SERRUS	
2	Gérard	CLEMENT	P	Alban	ERACLAS	
3	Noël	GUILLOUET	Ex	Pascal	HOUSSIN	
3	Jean-Pierre	MAJORCRYK	P	Bertrand	LECOMPAGNON	
3	Patrick	NIOBEY	Ex	Sabine	RICOUR	
3	Jean-Luc	VOIRIN	P	Sabrina	BEAUQUET	
3	Laurent-Emmanuel	GIESBERT	Ex	Bruno	BOUET	
3	Virginie	PATIN	PROC	Sylvain	CLERAUX	
3	Sophie	JANVOIE	P	Gaëtan	COUPARD	
3	Hervé	LE SAINT	P	Eric	TERREE	
4	Denis	HUBERT	P	Francis	LANGELIER	
4	Pascal	RENOUF	P	Yvan	SOULARD	

4	Daniel	VESVAL	Ex	Jean-Louis	PICOT	
5	Serge	LESTRADE	Ex	André	GIRON	
5	Pierre	VAUDRY	Ex	Yoann	LECHEVALIER	
5	Jacky	VAYER	P	Emmanuel	FRERET	
5	Samuel	GRANDIN	A	Christophe	JEAN	
5	Mathilde	LECOMPTE	P	Yoann	MAURY	
5	Daniel	LEFRANC	P	Jérémy	BOURGEOIS	
5	Thomas	PAYSANT-LEROUX	P	Stéphane	JOUIN	
5	Claude	HENNEQUIN	P	Pascal	POULLAIN	
6	Jean-Claude	BRAUD	P	Hugo	BRUGEAT	
6	Pascal	LANGLOIS	P	Laëtitia	DEBASLY	
6	Jean-Charles	ENOT	P	Jennifer	ENEE	
6	Alain	LENESLEY	P	Jacques	CLAIRAUX	
6	Mickaël	GRANDIN	P	Sébastien	LEMONNIER	
6	Antoine	LE TROADEC	Ex	Gilbert	PIEDAGNEL	
6	Jacques	CIROU	P	Mélanie	THIEBOT	
6	Patrick	LANGLOIS	P	Alain	MARIE	
6	Roland	COURTEILLE	P	Serge	BURNEL	
6	Marie-Pierre	FAUVEL	P	Didier	DEMEAUTIS	
7	Michel	EURAS	P	Louis	CORDIER	
7	Roland	MARESQ	P	Nicolas	LENOUVEL	
7	Eric	POLFLIET	P	Maxence	CALAIS	
7	Thierry	ROGER	P	Stéphane	LEGOUEST	
8	Carles	DUPONT	P	Claude	CHANTREUI	
8	Hubert	ENOT	PROC	Gérard	CHARRAULT	
8	Dominique	MESNIL	P	Pascal	FOUQUET	
8	Olivier	TARDIVEAU	Ex	Lionnel	LEPOURRY	
9	André	LEFEVRE	P	Thierry	BARDOU	
9	Jacques	LECOQ	P	Pierre	NOEL	
9	Christian	WALLON	P	Bertrand	OLIVERES	
9	Henry	DELAPLACE	Ex	Philippe	LE CLECH	
9	Gilbert	DOUCET	P	Yves	ASSELIN	
10	Edouard	MABIRE	Ex	Charlotte	LEMONNIER	
10	Olivier	LACROIX	P	Pierre	CABEL	
10	Bruno	SANSON	A	Noël	SANSON	
10	Arnaud	LEBOULANGER	Ex	Fabrice	CHAUDET	
10	Jean-Pierre	LEQUERTIER	P	Alain	LANGLOIS	
10	Antoine	DIGARD	P	Allain	COSSE	
11	Fabrice	DESPREZ	P	Thierry	AUQUIER	
11	Dominique	FLAMBARD	Ex	Eric	CATHERINE	
11	Hubert	LEFEVRE	P	Marc	LALANDE	
11	Michel	PASQUALOTTI	Ex	Louis	LAURENT	
11	Eric	LAURENT	P	Alain	BECQUET	
11	Philippe	LEPOITTEVIN	P	Vincent	JAGU	



sdem 50

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA MANCHE

Réunion du Comité Syndical

Séance du 16 septembre 2026

Délibération n° CS-2026-33

Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 20 mai 2026

VU l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signe par le Président et le secrétaire ;

CONSIDERANT qu'au vu de l'article précité, dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet du syndicat et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public ;

CONSIDERANT que M. le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le procès-verbal de la réunion du 20 mai 2026 leur a été soumis préalablement à cette réunion ;

CONSIDERANT que M. le Président invite ces derniers à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical:

APPROUVE :

- Le procès-verbal de la séance du comité syndical en date du 20 mai 2026

DECIDE :

- De procéder à sa publication sur le site internet du syndicat conformément aux dispositions de l'article L2121-158 du Code Général des Collectivités Territoriales

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT du SDEM50

Jean-Claude BRAUD


